

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts Loi 1901

FORMATION CONTINUE L'EXPERTISE CONSEIL

▪ Contexte général et Objectifs de la formation

Avant de se lancer dans une procédure judiciaire, ou même pendant une expertise judiciaire, un particulier, tout maître d'ouvrage, ou même une entreprise, peut se faire assister d'un professionnel ayant la connaissance du bâti et des différents types de procédures.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance globale des différents types de missions d'expertise
- Acquérir les principes de déontologie des missions d'expertise conseil
- Savoir mettre en pratique la posture à tenir dans ces missions.
- Connaître le contrat et les responsabilités de l'expert conseil

▪ Public ciblé et pré-requis

- Architectes, ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâtiment, souhaitant pratiquer l'expertise conseil
- Ayant une expérience professionnelle de 10 ans au moins
- Matériel demandé : ordinateur avec micro et webcam ; bonne connexion Internet.
- Session limitée en fonction de la capacité d'accueil des salles entre 12 et 20 personnes

▪ En 2023, programmation de prochaines formations initiales à l'expertise conseil¹; prochaine date et lieu prévus

Dates : **Mercredi 04 octobre 2023.**

Horaires : 9h à 13h / 14h à 18h → = 8 heures de formation, validée par une attestation

Lieu : **METZ** (ou, sous confirmation suivant toute modification de mesures sanitaires, 8 jours au moins avant, par visio-conférence, avec l'outil Zoom).

Si visio-conférence : 2 ½ journées sur 2 jours, avec, le premier jour, prévoir de se connecter 1 /2 h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant.

La dernière heure de formation est prévue pour les évaluer les connaissances acquises (réponses en direct au QCM).

▪ Le programme

- Les différentes missions d'expertise - Différents objectifs – Les différents intervenants
- L'expertise amiable : rôle, position et qualités de l'expert
- Déontologie de l'expert conseil
- Pratique de l'expertise conseil – Investigations et outils
- Le contrat
- Responsabilités de l'expert conseil
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

¹ Calendrier annuel / Cf www.cneaf.fr onglet « formations »

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 [✉ : cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z

▪ Les formateurs ; un binôme:

- **Chahrazad TOMA-VASTRA**, architecte expert, médiateur près de la Cour d'appel de Paris
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert inscrit au tableau de la Cour administrative d'appel de Douai

▪ Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus.

▪ Coût et prise en charge de la formation : (comprenant les documents pédagogiques et déjeuner sur place en présentiel)

- **PLEIN TARIF : 650 € ttc**

- **TARIF REDUIT : 500 € ttc**, pour

- les membres du CNEAF à jour de leur cotisation de l'année en cours
- tout autre professionnel ayant suivi, dans la même année civile ou la précédente, une des autres sessions de « formation initiale à l'expertise » du CNEAF (CIV1, ADM1 et/ou CONSEIL1)

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujetti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire**.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF était référencé sur le DATADOCK avec le n°00555834.

Référence de la certification QUALIOPPI n°2103050.2.

> Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

▪ Modalités de suivi et d'appréciation

Avec votre **demande d'inscription**, il demandé de compléter un **questionnaire de positionnement**, afin de connaître le public inscrit et de permettre aux formateurs d'affiner leur présentation. Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « tchat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires. Il vous sera demandé de le remplir sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation.

Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation structurées et reconnues par le CNOA

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir sur place également un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** ; il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

▪ Modalités d'inscription (sous réserve de 8 candidatures retenues et jusqu'à la limite de places ouvertes pour la session dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, clôture des inscriptions au plus tard 15 jours avant la date de début de formation, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)**1. Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :

- **a/** La fiche d'inscription **et** le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 4 et 5 du présent document dûment complétées (avec la photo).
- **b/** Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- **c/** Un court curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum).

2. Si votre demande est acceptée, vous recevrez, par courriel, la **convention de stage** et le programme détaillé. Si vous en faites la demande, le devis nominatif qui peut vous permettre de formuler

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20  : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z

une demande auprès des organismes de prise en charge des formations vous sera transmis

3. **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL :**

- La convention de stage **SIGNEE** (ET, pour ceux qui en ont fait la demande, le devis SIGNE).
- L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
Important pour nous permettre de **bien repérer votre règlement : merci de noter votre « NOM » et « TITRE/MOIS/ ANNEE de la formation » dans le libellé.**

Ci-après, notre IBAN.

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

➔ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'APRES signature d'une convention entre le participant et le CNEAF et la réception de l'avis de virement.

Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 10 de la convention. Néanmoins, pour information préalable, sauf justificatif d'un motif impérieux, une somme sera retenue pour toute annulation reçue 15 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation et toute somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaîtrez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-l-expertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

➔ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez nous prévenir à l'envoi de votre dossier. Personne à contacter selon votre cas :

Françoise RIEU : ☎ : 07 86 91 02 20 - 📩 : cneaf.experts@gmail.com

➔ Pour toute intolérance alimentaire (session en présentiel), nous prévenir **au plus tard 20 JOURS AVANT la formation.** Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour rappel,

- validation de la tenue de la formation pour toute session : à 18h00 du 20e jour calendaire précédent celui du début de la formation,
- Clôture des inscriptions dès le nombre maximum de personnes accueillies suivant la capacité d'accueil de la salle (20 maximum), au cas par cas en fonction des places disponibles.
- La formation pourra être annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Françoise RIEU, coordinatrice nationale ☎ : 07 86 91 02 20 📩 : cneaf.experts@gmail.com

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
C/o Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES
75005 PARIS

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📩 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z

**FICHE D'INSCRIPTION FORMATION INITIALE
« L'EXPERTISE CONSEIL » (CONSEIL1)
04 OCTOBRE 2023
joindre les pièces demandées**

Validation

de tenue de la formation dès 8 pré-inscriptions retenues, arrêt des inscriptions dès le nombre maximum de personnes accueillies dans la salle

■ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

■ **Coordonnées**

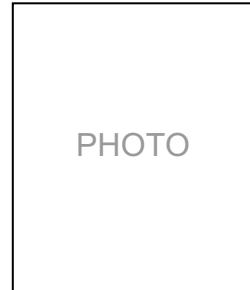
Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :



■ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la Cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2023 / membre CREA

Règlement par virement de 500 €

Autre : Virement de 650 €

■ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

■ FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

: 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT
FORMATION INITIALE « EXPERTISE CONSEIL » (« conseil 1 »)

Date : Prénom..... NOM :

Département : Téléphone E-mail

Question :		Précisions	
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste	Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?			
Êtes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, préciser :	
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarié Autre, précisez :	
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :	
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ?	
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	
Êtes-vous inscrit sur une liste ou un tableau d'experts de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :	
Quelle formation envisagez-vous de suivre ?			
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?			
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?		Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?		En complément de mon activité A plein temps Autre :	
Qu'attendez-vous de la formation ?		Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :	
Posez-nous vos questions complémentaires ou suggestions afin que nous vous proposions la formation la mieux adaptée.			

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20  : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z